

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

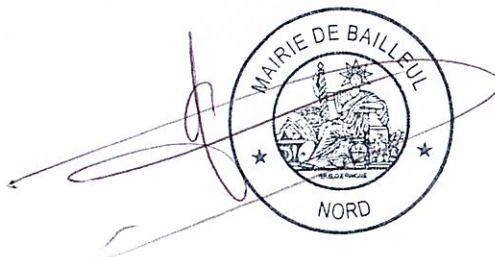
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2026

Délibération n°26/059

Conseil d'Administration du Collège Maxime Deyts - Désignation des délégués

La ville de Bailleul est représentée au sein de plusieurs instances et organismes partenaires participant à la vie locale et au fonctionnement des services publics, notamment dans le domaine éducatif.

À ce titre, la commune siège au Conseil d'Administration du Collège Maxime Deyts, instance de gouvernance de l'établissement compétente notamment pour se prononcer sur les questions relatives à l'organisation générale de l'établissement, au projet éducatif, au budget et aux conditions d'accueil des élèves.

La présence de représentants de la commune au sein de cette instance traduit la volonté municipale de maintenir un dialogue étroit avec les acteurs éducatifs du territoire et de contribuer, aux côtés de l'ensemble des partenaires institutionnels, à la qualité du parcours éducatif proposé aux jeunes Bailleulois.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Maxime Deyts.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée, sauf opposition d'un tiers des membres présents.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

Sont candidats :

Titulaires

- Nancy MILITAO
- Rémi BRAEMS
- Brigitte GALLI

Suppléants

- Céline WALLAERT
- Sophie ANCELLE
- Romain GUIRAUD

Sont élus :

Titulaires

- Nancy MILITAO
- Rémi BRAEMS
- Brigitte GALLI

Suppléants

- Céline WALLAERT
- Sophie ANCELLE
- Romain GUIRAUD

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

